

VILLE D'ETTELBRUCK

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 9.5b

Objet : Octroi d'un subside extraordinaire à l'association sans but lucratif « Ettelbrécker Theater Frënn » à l'occasion du 50^{ième} anniversaire de sa fondation

Le conseil communal,

Vu la demande du 6 mai 2024 par laquelle l'association sans but lucratif « Ettelbrécker Theater Frënn » (en abrégé ETF) sollicite un subside extraordinaire à l'occasion du 50^{ième} anniversaire de sa fondation commémoré lors de sa séance académique du 18 janvier 2025 au Centre des Arts Pluriels Ettelbruck;

Précisant que ces festivités seront suivies de deux représentations de cabaret de Roland Gelhausen ;

Revu sa délibération du 6 juillet 2017 arrêtant le principe de l'allocation de subsides d'anniversaires aux sociétés locales ;

Considérant que la Ligue HMC – section d'Ettelbruck a donc droit à un subside extraordinaire de **5 000 €** pour organiser début 2025 des manifestations dans le cadre des festivités de son 50^{ième} anniversaire ;

Considérant qu'un acompte de **1 250 €** sera payé de suite à l'association jubilaire et que le solde sera payé uniquement sur base de factures qui sont en relation directe avec les festivités d'anniversaire ;

Revu sa délibération de ce jour portant approbation d'un crédit spécial de **180 000 €** à inscrire à l'article **4/825/221313/24029 - OCTROI DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES LOCALES** du budget 2024 pour assurer le financement des subsides extraordinaires votés aujourd'hui ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

d'accorder à l'association sans but lucratif « Ettelbrécker Theater Frënn » un acompte de **1 250 €** à prélever du subside extraordinaire octroyé dans le cadre des festivités du 50^{ième} anniversaire de sa fondation fêté début 2025.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 16 juillet 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS

